

les vieillards». C'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui l'a fait paraître. On peut d'ailleurs se procurer un grand nombre d'autres brochures intéressantes que toute collectivité où se pose ce problème trouvera, sans doute, fort utiles. Je citerai, entre autres: «Le logement des vieillards», «Chacun vieillit», «Ce qu'il faut à nos citoyens âgés», et autre documentation de ce genre. Ces brochures sont utiles et font ressortir les recherches, les études et l'attention consacrée à ce domaine. Ces réalisations ne sont, toutefois, que fragmentaires.

Le ministre du Travail a accompli une tâche considérable à cet égard. Ses services ont bien voulu m'envoyer un grand nombre de brochures qui donnent une idée de l'étendue des travaux qu'ils ont accomplis depuis quelques années. Ils ont étudié en particulier le cas des travailleurs âgés. En mai 1960, a paru à ce sujet un manuel polycopié qui s'intitule: «Le problème du travailleur âgé», qui, en plus de certains renseignements, donne une liste d'autres ouvrages à ce sujet. En outre, le ministère a fait préparer une brochure présentant un intérêt particulier pour les femmes et publiée sous le titre: «Nouvelle carrière après trente ans». C'est une étude très intéressante au sujet des femmes qui ayant atteint et dépassé la trentaine, se sont lancées dans de nouvelles carrières en suivant des cours de formation. La brochure signale qu'elles ont ajouté un élément très utile au rendement de notre population.

Le ministère du Travail a, lui aussi, fait une étude assez poussée sur les pensions, depuis cinq ou six ans...

**Une voix:** Depuis quatre ans.

**Mlle LaMarsh:** Depuis cinq ou six ans. Nombre de relevés qu'il a faits portent une date antérieure à 1957. Le ministère du Travail a préparé un excellent rapport sur le programme de pensions et l'emploi des ouvriers âgés. En 1953, si je ne m'abuse, on a institué une commission interministérielle composée de représentants des ministères du Travail, de la Santé et du Bien-être social, des Affaires des anciens combattants, des Finances, et d'autres ministères encore, qui a tenu des réunions pour examiner les problèmes inhérents à la vieillesse. Ce programme de recherches est poursuivi depuis huit ou neuf ans, et il fournit de plus en plus de renseignements. En réalité, on a publié une brochure qui s'intitule: «Quelques faits sur l'emploi: programmes de pension pour les employés âgés.» On voulait le distribuer aux employeurs pour les inciter à employer des personnes dépassant l'âge qu'on appelle normalement «l'âge de la retraite».

Le problème de l'ouvrier âgé a fait l'objet de deux émissions radiophoniques, dont on

[M<sup>116</sup> LaMarsh.]

peut se procurer le texte. Le ministère du Travail a aussi préparé une autre brochure intitulée: «Parlons franchement du problème de l'ouvrier âgé.» En outre, le professeur S. A. Clark, de l'Université de Toronto, est l'auteur d'une excellente étude sur les chances d'emploi de l'ouvrier âgé; il l'a publiée en octobre 1959 et il y compile les résultats des recherches qu'il a menées pendant longtemps. Il s'étend sur tous les aspects du problème qui se pose au Canada. Beaucoup de gens dans le monde se sont penchés sur les problèmes de l'emploi, du logement et des soins médicaux des personnes âgées, mais très peu de Canadiens ont fait de même.

En outre, depuis la publication, par le ministère du Travail, de la brochure intitulée: «Le travailleur qui avance en âge», le ministère de la Santé et du Bien-être a entrepris des travaux de recherche et a publié des brochures et de la documentation qui ont aidé ceux qui s'intéressent à ce problème. Le ministère a publié, en juillet 1959, une brochure intitulée «Service de santé pour les Canadiens bénéficiaires de l'assistance sociale», où il est question en particulier de personnes âgées, et une autre intitulée «Services de réadaptation au Canada», deuxième partie, où l'on explique les programmes offerts aux niveaux provincial et municipal. Cette dernière brochure a été publiée en 1959.

Un certain nombre de groupements privés ou semi-privés se sont intéressés au problème du vieillissement. J'invite les députés à étudier, de façon spéciale, le problème clairement expliqué dans le *Saturday Review* du 28 janvier 1961, où l'on décrit la situation désespérée des citoyens âgés des États-Unis. Si nous faisons exception des chiffres qui y sont donnés, nous constatons que le problème est le même qu'au Canada. J'invite les députés à consulter cette revue.

Outre son feuillet intitulé «Revue de l'hygiène professionnelle», volume 12, n° 2, 1960, le ministre a publié un long article d'information à propos de la prolongation de la durée de la vie, ce qui confirme encore que le nombre des personnes âgées dans notre milieu et leur pourcentage s'accroissent. C'est un problème qu'on ne peut plus se permettre d'aborder par étapes. Aux États-Unis, par suite des pressions exercées depuis deux ans par des organismes privés, on a tenu à Washington, du 9 au 12 janvier 1961, la première conférence de la Maison Blanche sur le problème du vieillissement. Les députés apprendront sans doute avec intérêt que la réunion groupait 2,800 délégués jouissant du droit de vote. On y avait invité une vingtaine de Canadiens à titre d'observateurs. On a préparé des rapports sur tous les aspects du problème de la vieillesse. Dans le domaine de l'État fédéral,